

Pièces nécessaires lors de la demande d'une **carte d'identité**

Merci de nous fournir tous les originaux des documents demandés

- Carte d'identité **française** périmée ou déclaration de perte ou de vol
- 1 timbre fiscal de 25 € (doit être acheté dans un bureau de tabac) sera demandé si la carte a été perdue ou volée**
- 1 justificatif de domicile récent (- 3 mois) (facture EDF, TELECOM, loyer, avis d'imposition, titre de propriété, contrat de location en cours de validité...)
- 2 photos d'identité couleur (identiques et récentes, sans lunettes, tête nue) aux normes en vigueur.
- 1 justificatif d'état civil :
 - extrait d'acte de naissance **français** avec filiation complète des parents (date de naissance et lieu de naissance).
 - Pour enfants mineurs de parents divorcés, jugement de divorce, photocopie de la carte d'identité et une attestation d'autorisation de demande de carte d'identité du parent qui n'a pas la charge des enfants.
 - Pour les usagers ayant acquis la nationalité française le certificat de nationalité française ou l'extrait du journal officiel.

Si vous habitez chez quelqu'un (parents ou autres) :

La personne chez qui vous habitez doit vous fournir :

- 1 justificatif d'identité à son nom
- 1 lettre certifiant que vous habitez chez elle depuis plus de 3 mois
- 1 justificatif de domicile récent à son nom (-3 mois)



Les extraits d'acte de naissance **français** sont à réclamer à la Mairie du lieu de naissance.

Les personnes nées à l'étranger doivent réclamer un extrait d'acte de naissance au Ministère des Affaires Etrangères de Nantes :

- ✓ *Par courrier* : Ministère des Affaires Etrangères
Sous-direction de l'Etat Civil
11, Rue de la Maison Blanche
44941 NANTES CEDEX 09

- ✓ *Par internet* : www.diplomatie.gouv.fr/français/etatcivil/demande.html